

- la présentation et la soutenance d'un mémoire de recherche dont l'objet est centré sur la médiation familiale intégrant la posture de tiers et le processus de médiation familiale
- la présentation et l'analyse d'une action d'information et de communication sur la médiation familiale.

www.metiers.santesolidarites.gouv.fr

La liste des établissements de formation
adhérents à l'UNAFORIS
et dispensant cette formation
est disponible sur le site de l'UNAFORIS :
www.unaforis.eu

*Document élaboré avec les établissements
de formation adhérents à l'UNAFORIS.*

LES FICHES FORMATIONS

Médiateur Familial

**Diplôme d'Etat - niveau II
(accessible après un niveau Bac + 3)**

- La profession
- L'exercice professionnel
- Les conditions d'admission
- Les modes d'accès
- La formation
- La certification

UNAFORIS

Union Nationale des Associations de Formation
et de Recherche en Intervention Sociale

La profession

Le médiateur familial exerce de façon qualifiée une profession de spécialisation s'appuyant sur une expérience professionnelle acquise dans le champ de l'accompagnement familial, social, sanitaire, juridique, éducatif ou psychologique. La médiation familiale, introduite dans le code civil - article 373-2-7-10 par la loi du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale, est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation. Son champ d'intervention recouvre :

- ✓ toutes les modalités de l'union, et notamment : mariage, concubinage, PACS ;
- ✓ la situation des liens intergénérationnels dans leur diversité ;
- ✓ toutes les situations de ruptures telles que décès, séparations, questions patrimoniales, incommunications ;
- ✓ les situations familiales à dimension internationale ;
- ✓ les situations familiales concernées par la protection de l'enfance.

L'exercice professionnel

Les employeurs des médiateurs familiaux sont les associations du secteur social et médico social (associations de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, union départementale des affaires familiales, centre d'information des droits des femmes et des familles, etc.), les organismes publics ou parapublics (caisse d'allocations familiales, mutualité sociale agricole, etc.), les collectivités locales et territoriales (mairies, conseils généraux). *La reconnaissance statutaire, le salaire du médiateur familial, l'inscription de ce nouveau métier dans les conventions collectives n'ont pas encore fait l'objet de négociations entre les partenaires sociaux.*

Les conditions d'admission

La formation est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

- ✓ justifier d'un diplôme national au moins de niveau III des formations sociales visées dans le code de l'action sociale et des familles ou des formations des professionnels mentionnés dans le code de la santé publique ;
- ✓ justifier d'un diplôme national au moins de niveau II dans les disciplines juridiques, psychologiques ou sociologiques ;
- ✓ justifier d'un diplôme national au moins de niveau III et de trois années au moins d'expérience professionnelle dans le champ de l'accompagnement familial, social, sanitaire, juridique, éducatif ou psychologique.

Références

- Décret du 2 décembre 2003 portant création du DEMF
- Arrêté du 12 février 2004 relatif au DEMF
- Circulaire du 30 juillet 2004 relative aux modalités de la formation préparatoire au DEMF et à l'organisation des épreuves de certification

Les candidats à la formation de médiateur familial font l'objet d'une sélection comprenant :

- ✓ **une sélection sur dossier,**
- ✓ **un entretien avec le candidat.**

Les modes d'accès

La formation est accessible :

- ✓ **en formation initiale (voie directe),** financée notamment par les Conseils régionaux,
- ✓ **en situation d'emploi,** financée par l'employeur,
- ✓ **dans le cadre de la Validation des acquis de l'expérience (VAE).**

La formation

- ✓ **Formation théorique :** 490 heures.
- ✓ **Formation en stage :** 70 heures en discontinu.

✓ Contenu de la formation

La formation théorique est organisée de la façon suivante :

- * une unité de formation principale portant sur le processus de médiation et l'intégration des techniques de médiation (315 heures) ;
- * trois unités de formation contributives :
 - droit (63 heures),
 - psychologie (63 heures),
 - sociologie (35 heures) ;
- * 14 heures destinées à la méthodologie du mémoire.



Les candidats remplissant certaines conditions peuvent bénéficier, sur leur demande, d'**allègement** et de **dispense** d'unité de formation contributive en rapport avec leurs diplômes, certificats ou titres.

La certification

La formation est sanctionnée par un diplôme d'Etat délivré par le Ministère chargé des Affaires Sociales.

La certification comprend :

- la présentation et soutenance d'un dossier de stage,
- l'évaluation des connaissances théoriques juridiques, sociologiques et psychologiques,